

RISQUE MACHINES

Des règles de consignation suivies à la lettre




© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

Les interventions de maintenance ou de réparation sur les machines nécessitent rigueur et organisation. Une procédure de consignation-déconsignation des machines a été formalisée ces dernières années par l'entreprise Sulo France SA. Sa mise en place assure des interventions sécurisées pour les techniciens dans un environnement maîtrisé.


AVEC 2500000 produits sortant chaque année de ses lignes de production, l'usine Sulo France de Langres, en Haute-Marne, est l'un des principaux fabricants en France de bacs de collecte roulants, à deux et quatre roues. Sur les 24 000 m² de l'usine, 18 presses à injecter, entourées de nombreux automates, donnent leur forme à des séries de bacs en polyéthylène aux contenances allant de 60 litres à 1000 litres. Avec un parc machines important, le risque machines est inévitablement une des grandes préoccupations de l'entreprise. Sur chacune d'elles figure une affiche

jaune « *Consignation obligatoire, avant toute intervention de maintenance, de changement de version, de changement de film...* ». À côté, une fiche décrit la procédure à suivre. L'entreprise a en effet formalisé il y a trois ans une démarche de consignation-déconsignation¹ des énergies sur toutes ses machines. Il s'agit d'assurer toutes les interventions – maintenance préventive, curative, et diagnostic – en sécurité. Baptisée LoTo (*lock out, tag out*), la procédure comporte quatre étapes : identifier les dispositifs à isoler, les localiser sur la machine, appliquer la procédure

définie, noter sur le registre la consignation-déconsignation de la machine. Différents types d'énergies sont rencontrés dans l'activité, au sein de l'entreprise : électrique, hydraulique, mécanique, pneumatique, thermique et énergies résiduelles. C'est pourquoi, aucun appareil n'échappe à cette procédure. « *Chaque machine a fait l'objet d'un état des lieux précis et d'une analyse de risques*, explique Denis Obriot, responsable QSE de l'entreprise. *Puis un groupe de travail associant agents de maintenance et techniciens s'est penché sur la défi-*

FICHE D'IDENTITÉ 

- **NOM** : Sulo France S.A.
- **ACTIVITÉ** : fabrication de bacs de collecte roulants
- **LOCALISATION** : Langres (Haute-Marne)
- **DATE DE CRÉATION** : 1963
- **EFFECTIF** : 184 équivalents temps-plein (dont 14 sur le site de Bort-les-Orgues en Corrèze)

L'essentiel 

- > **L'ENTREPRISE** a formalisé il y a plus de trois ans une démarche de consignation-déconsignation des énergies des machines et outils avant les interventions de maintenance.
- > **POUR CHAQUE** machine, une analyse des risques a été réalisée et une procédure propre définie.



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

📷 L'entreprise a formalisé une démarche de consignation-déconsignation des énergies sur toutes ses machines afin d'assurer toutes les interventions en sécurité.

> LES CLIENTS COMPTENT AUSSI

L'amélioration des conditions de travail des rippeurs est aussi une préoccupation de Sulo France. Ainsi, pour réduire les manutentions par les utilisateurs, les bacs de collecte de 120 litres qui pesaient 12 kg il y a 30 ans pèsent désormais 6 kg. Le volume sonore des couvercles retombant a aussi été réduit de 10 dB(A), passant de 95 à 85 dB(A).

« nition de la procédure et d'un protocole d'intervention propre à chacune d'elles. »

Des règles d'intervention ont été définies machine par machine, en fonction de la nature de l'intervention. Une consignation sera différente pour un diagnostic, qui consiste à isoler une panne, et pour une intervention technique. « On constate que quand des demandes d'intervention en urgence surviennent, il y a rarement une analyse préalable des risques, insiste Dominique Monribot, technicien conseil à la Carsat Nord-Est. Or même en mode dégradé, il est impératif de maîtriser les risques. »

Des cadenas et des clés

La démarche ne se limite pas aux plus grosses machines de la production. Tous les appareils de l'usine ont fait l'objet de cette réflexion: périphériques, outils portatifs tels que pistolets pneumatiques et jusqu'aux chariots électriques. Les chargés de consignation formés à ces interventions sont les membres de l'équipe de maintenance, soit une vingtaine de personnes, ainsi que les techniciens. « Au début, il a fallu faire beaucoup de rappels car on avait nos habitudes d'intervention, se souvient Pascal Chignardet, technicien. Mais à force de pratique et de rigueur, on applique toutes les procédures. L'électricité, j'en ai la trouille, je n'interviens jamais dans une machine avant qu'un électricien

n'ait contrôlé la consignation. On travaille en présence de charges, il ne faut rien laisser au hasard. »

Dans sa poche, plusieurs cadenas et un trousseau de clés, qui ne le quitte jamais. C'est un des outils

« Il est fondamental que chacun soit concerné. »

indispensables dans son activité. Sur la machine P85, sa première action consiste à retirer la clé de sécurité de la machine et à la poser dans un boîtier de consignation spécialement conçu, qu'il ferme avec un cadenas. Tant que la clé est immobilisée dans ce coffret, la

> DE L'ENTREPRISE À LA RÉGION

Dans la droite ligne de la démarche de Sulo, la Carsat Nord-Est lance un programme d'action régional « Maintenance » auprès des entreprises du CTR 1 (forges et fonderies) et du CTR 3 (fabrication de papier et de carton), à destination des acteurs de la maintenance interne, lors des opérations de dépannage ou de réparation. La première phase du programme va consister durant l'année 2019 à informer les partenaires et à réaliser un état des lieux du niveau de prévention auprès d'un échantillon des établissements ciblés.

Un déploiement plus large auprès de l'ensemble des établissements sera ensuite réalisé

machine restera à l'arrêt. Si plusieurs personnes interviennent simultanément, chacune fixera son cadenas. Et tant qu'un cadenas reste attaché, cela signifie qu'une personne intervient encore à l'intérieur. Il sera impossible de relancer la machine. Sur les outils portatifs et les chariots électriques, le principe est le même: un cadenas est fixé et rend impossible l'utilisation de l'appareil tant qu'il ne sera pas déverrouillé. « L'ensemble de l'entreprise est engagé, et beaucoup de personnes sont impliquées à tous les niveaux, souligne Denis Obriot. Il s'agit d'une démarche volontaire, assumée et portée par la direction. Il est fondamental que chacun soit concerné, sans cela, ça ne pourrait pas tenir dans la durée. »

Dominique Monribot, qui suit Sulo France depuis quelques années, témoigne: « L'approche de l'entreprise en matière de prévention des risques lors des consignations-déconsignations est de mon point de vue exemplaire. » Même si, comme le souligne Denis Obriot, toute la difficulté repose sur le respect des règles. « Il faut parvenir ensuite à maintenir la dynamique dans la durée. Une fois en place, le soufflé peut avoir tendance à retomber. Cela passe par la formation, l'information, la sensibilisation et des rappels permanents. » ■

Céline Ravallec

1. Lire Consignations et déconsignations, INRS, ED 6109. À retrouver sur www.inrs.fr